

Décision

portant nomination

d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

DEC111608DR02

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Pierre et Marie Curie le 22/03/2010, portant création de l'unité mixte de recherche n°7203 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19/12/2008 nommant madame Solange Lavielle directrice de l'unité de recherche n°7203, intitulée Laboratoire des biomolécules ;

Vu l'instruction générale type sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu l'instruction générale type sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention à l'Ecole normale supérieure du 16 décembre 2004 ;

Vu l'avis de l'assemblée générale de l'unité en date du 18/05/2011 ;

Considérant que Monsieur Tom Philippe Pelupessy a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Paris B du CNRS du 14/11/2005 au 16/11/2005 et du 13/12/2005 au 15/12/2005 ;

Article 1

M. Tom Philippe Pelupessy, ingénieur de recherche

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°7203, à compter du 01/01/2009.

M. Tom Philippe Pelupessy exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Tom Philippe Pelupessy est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 juillet 2011

Le directeur de l'unité

Solange Lavielle

(Signature)

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Liliane Flabbée

Visa du Président de l'Université Paris 6
Jean-Charles Pomerol

Visa de la Directrice de l'Ecole normale supérieure
Monique Canto-Sperber

Dec112607DR02

Portant nomination de Mme Françoise Pougeol aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de la délégation Paris B

Le Président,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'Information du CNRS (PSSI) du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n°111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Paris B ;

Décide

Article 1^{er} Mme Françoise Pougeol, IE1, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de la délégation Paris B à compter du 22 novembre 2011.

Article 2 La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 novembre 2011

P/ le Président et par délégation

La déléguée régionale

Christine d'Argouges